



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024**

La Présidente Catherine FAUPEL ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023**
3. **Communications du Bureau**
4. **Préavis N° 01/2024** relatif à la gestion et à l'adoption des comptes 2023.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
5. **Préavis N° 02/2024** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
6. **Préavis N° 03/2024** relatif à la demande de crédit extra-budgétaire de CHF 50'000.- destiné à financer l'étude de l'assainissement énergétique de l'immeuble communal des Quatre-Vents.
 - a) présentation par la Municipalité
 - c) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
7. **Préavis N° 04/2024** relatif à une demande de crédit extra-budgétaire de CHF 600'000.- destiné à financer la rénovation du complexe scolaire du Bois-de-Chênes.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
8. **Préavis N° 05/2024** concernant la révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
9. **Préavis N° 06/2024** relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du district de Nyon (SRGZA).
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances

<p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 17 JUIN 2024</p>
--

10. **Préavis N° 07/2024** relatif au renouvellement du droit distinct et permanent (DDP N° 247) en faveur de Monsieur Didier Menoud.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
 11. **Election du Bureau du Conseil Général**
 12. **Election de la Commission de Gestion et des Finances**
 13. **Informations municipales**
 14. **Divers et propositions individuelles**
-

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente prend note qu'une personne désire se faire assermenter. Il s'agit de :

- M. Philippe MENOUD

Cette personne est alors assermentée par la Présidente, conformément à la coutume et au règlement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

La lecture du procès-verbal n'est pas sollicitée, cependant Mme Luciana KOCH prend la parole afin de faire mentionner qu'en page 4, c'est le Tribunal Fédéral qui a débouté les demandes de la Municipalité et non le Conseil Fédéral.

Le texte amendé est le suivant : « *Concernant DEMEX, selon l'article paru dans la FAO, le Syndic confirme que la Municipalité, malgré toutes les démarches effectuées, a été déboutée au Tribunal Fédéral.* »

Sans autres remarques, le PV est dès lors approuvé à la majorité moins une abstention.

3. Communications du Bureau

La Présidente informe les conseillers de l'absence de M. Olivier MERMOUD municipal qui s'excuse de son absence pour des raisons familiales.

La Présidente annonce le décès de deux personnes dans la Commune. Il s'agit de :

- M. Elio STECCHI décédé en mars dernier, membre du Conseil Général et papa de l'ancienne conseillère municipale Deborah CARTIER.
- M. Marc ADAMS décédé en mai dernier. Bien que portant le même nom de famille que la secrétaire du Conseil Général, ils n'ont pas de lien de parenté.

Les Conseillers sont priés de se lever afin d'observer une minute de silence en leur mémoire.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

La Présidente informe les Conseillers que la secrétaire et elle-même ont remédié à l'oubli du Conseil Général du 11 décembre 2023 en apportant à Mme Bernadette RUCHONNET – en date du 20 décembre 2023 – une belle orchidée en remerciements pour toutes les années pendant lesquelles elle a officié en tant qu'huissière dudit Conseil.

4. Préavis N° 01/2024 relatif à la gestion et à l'adoption des comptes 2023.

a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui explique en préambule, que certaines erreurs se sont glissées dans le rapport de gestion et s'en excuse par avance.

Il poursuit en proposant de ne pas procéder à la lecture complète des préavis municipaux de la séance du jour. La proposition étant acceptée, seule la conclusion est lue en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.

➤ Les comptes communaux 2023 se présentent comme suit :

Revenus : CHF 4'617'556.28

Charges : CHF 4'582'396.64

Excédent de revenus : CHF 35'159.64

La marge d'autofinancement 2023 se monte à CHF 605'553.27

b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de Gestion et des Finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Alain VALENTINO.

La Commission relève que même si l'excédent de revenu est moins élevé qu'en 2022, la part des amortissements est élevée, la capacité d'autofinancement reste bonne et les comptes sont bénéficiaires et en accord avec le budget.

En plus des comptes de la Commune, la Commission a également revu les comptes 2023 de la SIAEP (Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) et a conclu à une bonne tenue des comptes.

➤ Ce rapport conclut à l'acceptation des comptes 2023 et à l'acceptation de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2023.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie Mme Anick DELAY, Boursière pour sa bonne tenue des comptes ainsi que la Commission de Gestion et des Finances pour son travail et ouvre la discussion.

M. André LEVEQUE prend la parole et demande des explications au sujet de la rubrique 354.3120 en page 5 du rapport des comptes. La différence de charges entre 2022 et 2023 indique une augmentation de CHF 8'586.5 des charges d'électricité, d'eau et de combustible malgré la pose de panneau solaire courant 2023 sur le toit de l'école et l'annonce d'un tarif préférentiel de la SEIC par la suite. Dès lors qu'elles sont les raisons de cette augmentation ?

Le Syndic Laurent BARDET répond que la mise en fonction des panneaux solaires a été faite en septembre et que l'exercice ne s'est donc pas fait sur une année complète. De plus, le complexe produit de l'électricité quand il n'y a pas de besoin réel car le besoin d'allumer les salles de classes se fait principalement quand le ciel est gris ce

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

qui empêche l'autoconsommation de l'électricité produite. Il confirme cependant qu'une baisse des coûts devrait être visible au prochain exercice.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu le préavis N° 01/2024 relatif à l'adoption des comptes 2023
Vu les comptes 2023 présentés
Vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'accepter** à la majorité moins une abstention,
les comptes 2023 tels que présentés
- 2) **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2023

5. Préavis N° 02/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025.

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
 - La Municipalité propose de reconduire notre arrêté d'imposition au taux à 49% pour l'année 2025, les autres impôts et taxes demeurant également inchangés.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Alain VALENTINO.
 - Ce rapport conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu le préavis municipal N° 02/2024
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

Décide

d'adopter à l'unanimité
P'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel qu'il figure en annexe du
présent préavis et dont il fait partie intégrante

6. **Préavis N° 03/2024 relatif à la demande de crédit extra-budgétaire de CHF 50'000.- destiné à financer l'étude de l'assainissement énergétique de l'immeuble communal des Quatre-vents.**
- a) La Présidente donne la parole au Municipale Serge CERATO qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
 - b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de Mme Lucy NIGGLI.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis municipal N° 03/2024
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'accepter** à la majorité moins 1 abstention
le préavis municipal N° 03/2024 tel que présenté
- 2) **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre cette étude,
- 3) **de financer** le montant de CHF 50'000.- HT par la trésorerie de la commune.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

7. Préavis N° 04/2024 relatif à une demande de crédit extra-budgétaire de CHF 600'000.- destiné à financer la rénovation du complexe scolaire du Bois-de-Chênes.

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.

- b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de Mme Lucy NIGGLI.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

Le Syndic Laurent BARDET prend la parole pour répondre à la conclusion du rapport de la Commission, qui enjoint la Municipalité à communiquer la liste des travaux prévus, le planning ainsi qu'une estimation des coûts par poste, pour le prochain Conseil. Il réitère sa promesse faite lors de la séance de présentation des préavis, de tenir au courant la Commission à chaque étape, n'ayant connaissance à ce jour que des prix de base, sans les détails. Le Syndic explique qu'une réfection de l'électricité est envisagée pour un montant d'environ CHF 65'000.-, il faudrait aussi compter pour les sols environ CHF 22'000.-, les peintures intérieures étant aussi à envisager selon détails listés.

Mme Luciana KOCH demande si par le 'Complexe du Bois-de-Chêne' le préavis comprend bien les salles de classes, les salles de gym ainsi que le réfectoire ?

Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Alain VALENTINO demande plus d'explications au sujet de l'électricité à refaire ?

Le Syndic explique que le bâtiment a déjà 20 ans et que les pièces de rechange étant introuvables sur le marché, elles sont actuellement prélevées sur les luminaires d'une pièce inoccupée. La réfection envisagée serait de changer les luminaires par du LED avec détecteur de présence, sans intervention sur le câblage.

Mme Peta TRACEY demande si le système de sono pour la salle de gym serait également revu car il est actuellement en panne ?

Le Syndic répond que la sono sera de toute façon réparée sans passer par ce préavis. Il s'agira cependant d'une rénovation et pas d'un changement complet du système en place. Pour un changement complet, il faudra envisager ce point à un prochain Conseil.

M. André LEVEQUE s'étonne de la différence de montant entre le coût de réalisation indiqué et la demande de crédit, et s'interroge sur la raison ?

Le Syndic explique que la réalisation des travaux est prévue sur 3 ans et que le devis est basé sur les prix actuels. Ceci permettra d'éviter à la Municipalité de revenir avec un préavis complémentaire pour un petit montant.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis N° 04/2024
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'accepter** à l'unanimité
le préavis municipal N° 04/2024 tel que présenté
- 2) **d'octroyer** à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 600'000.-, destiné à financer la rénovation du complexe scolaire du Bois-de-Chênes.
- 3) **d'autoriser** la Municipalité le droit de prélever tout ou en partie de ce montant sur les disponibilités de la bourse communale.
- 4) **d'autoriser** la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché.

8. Préavis N° 05/2024 concernant la révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis municipal N° 05/2024
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

Décide

- 1) **d'accepter** à la majorité moins 1 abstention
le préavis municipal N° 05/2024 relatif à la révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires tel que présenté
- 2) **de valider** le nouveau règlement et son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025

9. Préavis N° 06/2024 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du district de Nyon (SRGZA).

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

M. André LEVEQUE demande pourquoi en page trois du préavis une partie est indiquée en jaune ?

Le Syndic explique qu'il y avait un doute que le site 'Les Vettanes' soit catégorisé en Zone d'Activité Locale (ZAL) ou en Zone d'Activité Régionale (ZAR). La confirmation de la définir en ZAL étant arrivée tardivement, le préavis n'a pas été actualisé dans ce sens avant impression et il s'en excuse.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu	le préavis municipal N° 06/2024
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et des finances
Attendu	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

d'accepter à l'unanimité
le préavis municipal N° 06/2024 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du district de Nyon (SRGZA)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

10. Préavis N° 07/2024 relatif au renouvellement du droit distinct et permanent (DDP N° 247) en faveur de Monsieur Didier MENOUD.

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

Le Syndic tient à préciser que le rapport de la Commission indique au point 3 que «... *le prix est plus haut, mais non indexé.* » mais que le prix a bien été indexé de CHF 3.- /m² selon contrat en 1986 à CHF 5.33 /m² actuellement.

M. André LEVEQUE s'inquiète d'un souci d'égalité de traitement avec le DDP renouvelé en 2021 au prix de CHF 10.-/m² et celui du présent préavis renouvelé au même prix ? Le Syndic explique que le DDP de 2021 a été signé après la présentation du préavis au Conseil et que le prochain renouvellement de DDP sera certainement indexé.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis municipal N° 07/2024
Oùï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

d'autoriser à la majorité moins 1 abstention
la Municipalité de Coinsins à renouveler le DDP N° 247 (Droit Distinct et Permanent) en faveur de Monsieur Didier Menoud pour une durée de 50 ans, pour une redevance annuelle de CHF 10.-/m², indexée à l'indice suisse des prix à la consommation, et à signer tout acte y relatif.

<p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 17 JUIN 2024</p>
--

11. Election du Bureau du Conseil Général

La Présidente Catherine FAUPEL annonce être d'accord de continuer la présidence et demande aux Conseillers si quelqu'un d'autre souhaite cependant reprendre cette fonction. Personne ne se proposant, elle est élue par acclamation.

La Présidente rappelle les noms des membres actuels du Bureau et annonce que 2 membres du Bureau ne se représentent pas. La secrétaire Mme Gayle ADAMS n'est pas concernée car elle est élue pour 5 ans (2021-2026). M. Yannick SUBLET étant sortant comme scrutateur, la Présidente explique les besoins de la fonction pour laquelle M. Vincent MATTHEY propose sa candidature et est élu par acclamation. Mme Peta TRACEY étant sortante comme scrutatrice-suppléante, Mme Cynthia VALENTINO accepte de reprendre cette fonction et est également élue par acclamation. Le Vice-président M. André LEVEQUE souhaitant continuer est reconduit dans ses fonctions par acclamation.

M. André LEVEQUE (vice-président), M. Nicolas CHABAL et M. Vincent MATTHEY (scrutateurs), Mme Cynthia VALENTINO (scrutatrice-suppléante) et M. Pascal DURUSSEL (scrutateur-suppléant) sont élus pour une année.

La Présidente remercie les conseillers pour leur confiance.

12. Election de la Commission de Gestion et des Finances

La Présidente informe les Conseillers de la démission de M. Edo SBRISSA et de M. Serge DURST. Afin d'encourager les Conseillers, elle explique les besoins de la fonction, à savoir : les séances avec la Municipalité pour la présentation des préavis ainsi que les rapports à produire et à présenter.

Mme Cynthia VALENTINO propose M. Philippe MENOUD qui accepte. M. Hasan KRASNIQI propose M. Vincent MATTHEY qui accepte. M. Nicolas CHABAL le plus ancien membre est sollicité pour continuer afin de ne pas changer trop de membres en même temps. Il accepte volontiers de continuer. Les deux autres membres actuels, Mme Lucy NIGGLI et M. Alain VALENTINO acceptent de reconduire leur mandat pour 1 an.

Tous les membres sont élus par acclamation.

La Présidente les remercie pour leur engagement.

13. Informations municipales

La Municipale Gisèle MARTINEZ ROBA informe qu'en réponse à une demande lors du Conseil du 05 décembre 2022, une date pour la collecte des produits dangereux a été prévue le 6 juillet prochain et qu'un tout ménage suivra ces prochains jours.

La Municipale Marlyse PERROSET informe que :

- toutes les classes de Coinsins seront occupées par les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} année à la rentrée en août 2024.
- la sortie des aînés, qui concerne les bénéficiaires de l'AVS et les retraités, a eu lieu le 2 juin dernier à l'opéra. A noter qu'à ce jour, il y a 100 aînés dans le village.
- prochainement, un courrier sera envoyé aux seniors de plus de 75 ans pour la sensibilisation aux dangers liés à la canicule.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUIN 2024

- de l'arrivée dès septembre 2024 d'une nouvelle diacre-pasteure, Mme Chrystel MATTHEY, qui viendra en renfort auprès de Mme Chantal RAPIN pour le culte une semaine sur deux, dans les églises de Coinsins/Vich ainsi qu'à Gland.

Le Municipal Serge CERATO nous informe, en l'absence du Municipal Olivier MERMOUD, que concernant le PACom (Plan d'Affectation Communal), la Municipalité attend un retour prochainement et qu'un préavis sera présenté dès que possible, sous réserve de la validation du Canton. M. CERATO nous informe également de sa démission pour le 31 décembre 2024 et invite les intéressés à présenter leur candidature. En réponse, les Conseillers le remercient par acclamation pour son mandat comme Municipal.

Le Syndic Laurent BARDET nous fait part des points suivants :

- Les pelleteuses en place à l'entrée du Bois-de-Chênes sont enfin à l'œuvre pour déblayer les terres extraites du curage de la Baigne aux Chevaux. L'attente d'un terrain asséché depuis mai 2024 a été plus long que prévu à cause de la météo.
- Concernant la taxe sur les eaux usées et les eaux claires, le Syndic informe les Conseillers que le nouveau règlement est presque finalisé et sera envoyé aux habitants de la commune courant juillet 2024. Il précise à nouveau que le prix de l'eau va augmenter.
- Au sujet de la péréquation, les Conseillers sont avisés qu'il y a une rébellion de la part de 33 communes, qui retiennent le paiement de la facture sociale. Une proposition de discussion des communes avec le Canton a été demandée afin de ne pas se faire imposer un point d'impôt minimum de 52, qui serait pour notre part plus haut de 3 points sans nécessité pour notre commune.
- Le Syndic précise que tous les contrats de services de la commune sont révisés chaque année afin de conserver des prix compétitifs et plus justes selon le marché. Concernant la gérance des bâtiments, les contrats sont revus tous les 5 ans. Plusieurs Conseillers valident cette annonce par acclamation.

M. Laurent BARDET remercie à nouveau chaleureusement les Conseillers, ses collègues de la Municipalité ainsi que le personnel communal comme mentionnés dans le rapport de Gestion 2023.

Remerciements à la Boursière Mme Anick DELAY pour les comptes 2023.

14. Divers et propositions individuelles

Avant de donner la parole aux Conseillers, la Présidente relaie une demande de M. André BOZZINI absent ce jour, qui voudrait savoir si la Municipalité peut aider la Fondation BVA qui selon l'article de journal de 'La Côte' est actuellement menacée de faillite. Le Syndic répond qu'il est un peu prématuré pour la Municipalité de se prononcer sur un sauvetage d'une fondation cantonale.

La Présidente demande aux membres des commissions fraîchement élus de venir à la fin du Conseil pour communiquer leurs coordonnées. Elle remercie les Conseillers et la Municipalité et ouvre la discussion sur les interventions individuelles.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 17 JUN 2024

M. Alain VALENTINO demande si c'est normal que NEMACO s'enrichisse sur le dos de la commune en sous-louant des places de parc sans entretenir le parking pour lequel ils sont engagés par contrat ? Le Syndic Laurent BARDET répond qu'une convention spécifique a été mise en place pour que la Municipalité ne perde pas d'argent. Une remise en état complète du parking sera dès lors demandée.

M. André LEVEQUE pose une question directement à la Municipale Gisèle MARTINEZ ROBA concernant la date de dépôt des déchets spéciaux fixée au samedi 6 juillet. Comme il sera en vacances, il demande comment il peut déposer ses produits mis de côté pour cette occasion ? Elle lui répond que pour cette demande personnelle une solution sera trouvée après la séance. Le site de la déchetterie étant proche des sources d'eau, aucun produit dangereux ne peut y être déposé même provisoirement.

M. Vincent MATTHEY s'inquiète de la sécurité du passage piétons près de l'école, sur la route des Vettanes, dont le dos d'âne est très plat et par conséquent incite peu les nombreuses voitures à ralentir ? Le Syndic explique que par le passé, le dos d'âne a été effectivement refait et aplani, à la demande des bus postaux pour éviter trop de retard sur les horaires.

M. Daniel KOCH demande si les anciens bâtiments de SERONO appartiennent toujours à la Commune ? Le Syndic indique qu'ils appartiennent dorénavant à NEMACO.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie chaleureusement l'assemblée pour la contribution et l'engagement de chacun.

La séance est levée à 21h50.

La Présidente :



Catherine FAUPEL



La Secrétaire :



Gayle ADAMS